

# **SYNDICAT SUD-RAIL PACA**

**Comptes Annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2024**

## **SOMMAIRE DU RAPPORT**

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024 .....	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT .....	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS .....	4
Présentation des comptes .....	5
Règles et Méthodes Comptables .....	5
Changement de méthode de présentation .....	6
Tableau de détermination des ressources annuelles .....	6
Fait générateur retenu des cotisations .....	6

## LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	2024		2023		PASSIF	2024		2023	
	Brut	Amort/prov	Net	Net					
<b>Actif immobilisé</b>					- Fonds syndicaux sans droit repr	11 937	10 777		
- Actif incorporel					- Réserves				
- Actif corporel	0		0	0	- Report à nouveau				
- Actif financier					- Résultat de l'exercice	5 910	1 161		
<b>Total (I)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			<b>Total (I)</b>	<b>17 847</b>	<b>11 937</b>		
<b>Actif circulant</b>					Provisions (II)		0	0	
- Stocks									
- Avances, acomptes versés									
- Créances clients									
- Autres									
Valeurs mobilières placement									
Disponibilités	17 847	0	17 847	11 937					
Caisse									
<b>Total (II)</b>	<b>17 847</b>	<b>0</b>	<b>17 847</b>	<b>11 937</b>	<b>Total (III)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
Charges constatées d'avance	0		0	0	Produits constatés d'avance (IV)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>17 847</b>	<b>0</b>	<b>17 847</b>	<b>11 937</b>	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>		<b>17 847</b>	<b>11 937</b>	

## LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
<b>Charges d'exploitation</b>			<b>Produits d'exploitation</b>		
Achats			Cotisations	35 252	33 728
Variations de stocks achats			Subventions		
Achats d'approvisionnement	2 032	3 164	Autres produits	7 882	7 413
Variations de stocks			Transfert de charges		
Autres charges externes	20 799	18 774	Reprises des amortissements, provisions		
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements			<b>Total (I)</b>	<b>43 135</b>	<b>41 142</b>
Charges sociales			Produits financiers (II)		
Dotations aux amort. et aux prov.			Produits exceptionnels (III)		
Autres charges	14 394	18 043	<b>Total des produits (I+II+III)</b>	<b>43 135</b>	<b>41 142</b>
<b>Total (I)</b>	<b>37 225</b>	<b>39 981</b>			
Charges financières (II)					
Charges exceptionnelles (III)					
<b>Total des charges (I+II+III)</b>	<b>37 225</b>	<b>39 981</b>			
Solde créiteur : <b>Excédent</b>	<b>5 910</b>	<b>1 161</b>	Solde créiteur : <b>Déficit</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>43 135</b>	<b>41 142</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>43 135</b>	<b>41 142</b>

## ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

### SOMMAIRE

Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Informations		
			Produites	N/S	N/A
D'ordre général	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	x		
	3-4	- Changement de méthode	x		
	5	- Informations complémentaires	x		
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	6	- Mouvements de l'actif immobilisé	x		
	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions		x	
	12	- Charges constatées d'avances			x
	10	- Produits à recevoir sur créances			x
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	13	- Produits constatés d'avance		x	
	11	- Charges à payer sur dettes		x	
	15	- Suivi des fonds dédiés			
	16	- Variation des fonds associatifs			x
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			x
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	14	- Effectifs			x
	18	- Etat des subventions			x
	17	- Contribution volontaire en nature		x	

**N/S – Non Significatif**

**N/A – Non applicable**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de **17 847 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **43 135 €** et dégageant un excédent de **5 910 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

## **Présentation des comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

## **Règles et Méthodes Comptables**

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

## **Convention de principe**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

## **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

## **Amortissements et immobilisations**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

- |  |            |
|--|------------|
| - Logiciels, licences et autres :          | 1 à 3 ans  |
| - Installations générales et agencements : | 5 à 10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique :      | 1 à 5 ans  |
| - Mobilier :                               | 5 à 10 ans |

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

## Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

<b>Ressources de l'année</b>	<b>2024</b>
Cotisations reçues	35 252
- versements de cotisations	13 874
Subventions reçues	0
Autres produits d'exploitation	7 882
Produits financiers perçus	0
<b>Total ressources</b>	<b>29 260</b>

## Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

## Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détaché par la SNCF, conformément au RH 0090